



DELIB 55-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 15 octobre 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt et quatre et le dix Octobre à 20h38, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Evelyne ROUANET, Emeline PAGES et Messieurs Francis LEDOUX, Simon SAFFORES, Cédric GARCIA.

Excusés : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES, Nadège BOUYASSE, Jean-Luc IMART

Retards : M. Cédric GARCIA

Secrétaire de séance : Mme Emeline PAGES

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Délibération sur l'aide financière pour le projet scolaire collège Madeleine Cros de Dourgne

Madame le Maire explique au Conseil qu'elle a été contactée par l'équipe des professeurs d'Anglais du Collège Madeleine Cros de Dourgne dans le cadre de projet scolaire. Des séjours en immersion linguistiques des classes de 5° et 3° sont prévus en Mars et en Mai 2025. Le coût total des voyages est estimé entre 410€ et 460€ pour les élèves de 5° et de 650€ pour les élèves de 3°. Des aides financières aux familles vont être apportées par le Collège, l'EFSE mais le coût reste important pour les familles, c'est pourquoi une aide financière est sollicitée auprès des communes qui ont des enfants scolarisés (en classe de 5° et de 3°) au sein du Collège. Cela permettra de limiter les contributions demandées aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accorder 50€ par enfant.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET